



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 septembre 2023

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 24**

OBJET :
Compte rendu de Monsieur le
Maire au Conseil en vertu de
l'article L 2122-22 du C.G.C.T

N° 100/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 21 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 15 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO, GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DULOARD, FONTANEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.
Messieurs DAVID et BARRERE et Mesdames BES et IBN-SALAH.

Absente non excusée :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 10 juillet a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

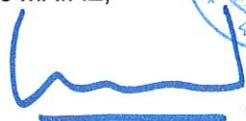
OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Tarifs d'entrée des spectacles et commission sur les ventes en ligne de spectacles de l'Espace d'Albret pour la saison culturelle 2023-2024	06/07/2023	Espace d'Albret	Néant	Voir décision
Convention de dépôt d'œuvre avec la ville de Toulouse pour le parcours muséographique du Château-Musée Henri IV	19/07/2023	Musée des arts précieux Paul Dupuy	31 000 TOULOUSE	La commune prend en charge : convoisement, assurance, conditionnement des œuvres
Mission de CSPS pour les travaux de restauration des façades du Château, de la salle des Ecuyers et de l'étanchéité de la terrasse	01/08/2023	Apave Infrastructures et constructions France	47 550 BOE	3 475,00 €
Attribution d'une mission complète de maîtrise d'œuvre – Travaux de restauration du Château-Musée Henri IV – Phase III - Modification en cours d'exécution n°1	07/08/2023	SARL Thouin Architecture	47 000 AGEN	9 582,46 €
Réalisation d'un prêt avec la Banque Postale	12/08/2023	La Banque Postale	Néant	Montant : 400 000 € Taux : 4,06 % Durée : 20 ans

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,




Le SECRETAIRE DE SEANCE,